

Règlement du Tournoi interne Février 2025 du collège de PEN AR C'HLEUZ 29200 BREST

I Organisation

Le tournoi interne du Collège de Pen Ar C'Hleuz est organisé par les animateurs « Echiquier Brestois-USAM » de la section Echecs du collège, le jeudi 06 février 2025 après-midi au 71 rue de Kermaria 29200 BREST

L'inscription au championnat doit constituer un engagement à respecter les protocoles administratifs, disciplinaires et sanitaires du moment, défini par les autorités académiques, sportives, et locales : Le non-respect de ces protocoles instaurés par le collège entraîne l'exclusion du joueur de la compétition.

II Horaires et cadences

La compétition comporte 5 rondes à la cadence 12 min + 3s/coup par joueur. Le pointage aura lieu jusqu'à 13h 20, les rondes étant prévues à 13h30, 14h05, 14h40, 15h15 et 15h50.

La remise des récompenses se fera avant 16h30

III Homologations

La compétition « Tournoi Interne Penn Ar C'Hleuz février 2025 » est homologuée Élo rapide national par la ligue de Bretagne, sous le numéro suivant : 66626.

IV Arbitre

L'arbitre principal du tournoi est Noël RANNOU, AFO2, licence A08961, assisté de Frédéric Baudin, AFC, licence A00628.

V Inscriptions

L'inscription est gratuite mais tous les participants doivent être affiliés à la FFE.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire de l'établissement scolaire. Elles doivent parvenir aux organisateurs au plus tard la veille de la compétition, date au-delà de laquelle ils se réservent le droit de refuser toute nouvelle inscription si elle perturbe l'organisation (surcharge au niveau des locaux ou du matériel, ou nombre impair).

VI Déroulement

La licence B est suffisante pour tous les participants.

L'appariement se fera au système suisse par le logiciel PAPI 3.3.8.

Un maximum de 2 « bye » pourront être accordé en fonction des nécessités du collège

Les règles de la FFE, chapitre 2.1 du livre de l'arbitre avec application de l'annexe A5 concernant les parties rapides, seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au second coup illégal d'un joueur. De même, comme précisé dans l'article 3.10 des Règles du jeu du Livre de l'Arbitre, version de janvier 2025) « *en Rapide et Blitz, l'arbitre n'intervient que si la position illégale est la conséquence directe d'un coup illégal que l'arbitre a vu jouer.* »

VII Classement et départages

Le classement individuel est établi au nombre de points de parties. En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Buchholz, cumulatif et nombre de parties gagnées. C'est ce classement qui détermine le podium du tournoi

Nota : Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

VIII Encadrement

L'établissement scolaires est chargé de l'encadrement des joueurs qu'il engage, sur le site de la compétition et en dehors

des locaux. Les joueurs ne respectant pas les consignes interne du collège peuvent être exclus à tout moment de la compétition par les encadrants.

IX Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

X Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

Pour l'organisation
Marine ANDRE
USAM-Echiquier Brestois

L'arbitre principal
Noël RANNOU